

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 1407

présenté par

Mme Genevard, M. Hetzel, M. Poisson, Mme Fort, Mme Duby-Muller, M. Myard, M. Le Fur,  
Mme Poletti, Mme Louwagie, M. Dhuicq, M. Morel-A-L'Huissier, M. Gosselin, M. Voisin,  
M. Saddier, Mme Zimmermann, M. Cherpion et M. Nicolin

-----

**ARTICLE PREMIER**

- I. – Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 14.
- II. – En conséquence, après l'alinéa 14, insérer l'alinéa suivant :
- « L'État veille à la protection des terres agricoles. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet alinéa est un fourre-tout que les amendements adoptés en commission ont rendu bavard. L'essentiel s'y perd et notamment l'une des missions principales de la politique conduite par l'État, à savoir la protection des terres agricoles, condition majeure pour remplir toutes les missions que l'on assigne à l'agriculteur.